

Recensement agricole 2020

Une part croissante d'exploitantes agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes

En 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 88 000 actifs permanents travaillent dans les exploitations agricoles de la région, dont près de 24 000 femmes. Parmi elles, 15 340 sont cheffes d'exploitations ou coexploitantes. Sur 20 ans, le nombre de femmes diminue moins vite que celui des hommes, conduisant à une féminisation croissante des exploitants, mais elles restent plus âgées. Les femmes exercent au sein de structures plus petites et plus souvent sous statut individuel. Elles sont plus présentes dans les exploitations d'élevage, particulièrement équin ou de petits ruminants. Elles s'installent plus tardivement que les hommes, s'engagent plus fréquemment dans des démarches de valorisation et suivent des cursus d'études plus longs.

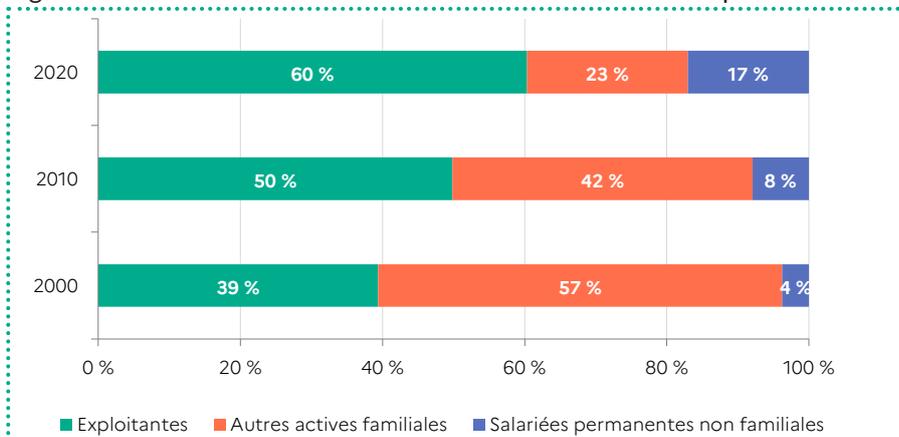
En 2020, sur les 88 360 actifs permanents présents dans les exploitations agricoles de la région, 28 % sont des femmes, soit 3 points de moins qu'en 2010. Leur statut d'activité au sein des exploitations évolue sensiblement : en 2020, 15 340 sont exploitantes (cheffes d'exploitation ou coexploitantes) représentant 60 % des femmes actives permanentes, soit 10 points de plus qu'en 2010 (Figure 1). De plus, la part des salariées quadruple en 20 ans. Elle reste cependant inférieure de 7 points à celle de la France métropolitaine. Dans la région, parmi les exploitants, 24,5 % sont des femmes contre 26 % en France métropolitaine. Ainsi, si la part des femmes dans les exploitations régionales y est moins importante, elles sont plus souvent exploitantes (1,5 points de plus que la métropole).

Entre 2010 et 2020, la diminution du nombre d'exploitants accompagne la diminution du nombre d'exploitations (2,5 % en moyenne chaque année) ; elle affecte moins les femmes (-1,6 % par an) que les hommes (-2,0 %).

Dirigées exclusivement par des femmes, des exploitations plus petites

En 2020, on dénombre en Auvergne-Rhône-Alpes 33 800 exploitations dirigées exclusivement par des

Figure 1 : Évolution du statut d'activité des femmes dans les exploitations



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Agreste - Recensements agricoles, module sur échantillon pour RA 2020



Figure 2 : Caractéristiques des exploitations selon le sexe des exploitants

Exploitations selon le sexe des exploitants	Exclusivement féminines	Exclusivement masculines	Mixtes	Ensemble	Exclusivement féminines France métr.
Nombre d'exploitations	8 519	33 835	6 139	48 493	74 215
SAU moyenne en ha	27	57	117	59	32
Travail moyen en ETP	1,0	1,4	3,1	1,6	1,1
PBS moyenne en €	43 362	101 707	193 122	103 030	78 420
Part des micro et petites exploitations	91 %	67 %	26 %	66 %	79 %
Part des exploitations individuelles	88 %	74 %	0 %	67 %	81 %
Part de la main-d'œuvre familiale (% d'ETP)	83 %	72 %	79 %	75 %	73 %

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes et France métropolitaine
 Source : Agreste - Recensements agricoles, module sur échantillon pour RA 2020

hommes, 6 100 exploitations mixtes (exploitants de sexe différent) et 8 500 exploitations agricoles dites exclusivement féminines (soit 17,6 % des structures contre 19 % en France métropolitaine).

Ces exploitations, dans lesquelles exercent une ou plusieurs exploitantes, sont en moyenne de moindre envergure que les exploitations exclusivement masculines. Elles ont, en moyenne, une SAU plus petite (27 ha contre 57 ha pour les exploitations masculines). Elles mobilisent moins de main-d'œuvre avec 1 ETP (équivalent temps plein) par exploitation contre 1,4 pour les hommes (Figure 2). En corollaire, 83 % du travail est assuré par la main-d'œuvre familiale contre 72 % pour les exploitations exclusivement masculines.

Les exploitations féminines régionales sont à 88 % sous statut individuel contre 81 % en France métropolitaine. Les exploitations féminines sont pour 91 % d'entre elles de petite ou très petite dimension économique (PBS inférieure à 100 000 € par an), soit 12 points de plus qu'en France métropolitaine. Dans la région, 2 % des exploitations féminines sont de grande dimension économique (contre 7 % en France métropolitaine).

Une part croissante de jeunes exploitantes

En 2020, les exploitantes ont en moyenne 52,6 ans soit 3 ans de plus que les exploitants. Elles sont néanmoins plus jeunes qu'en France métropolitaine où leur âge moyen atteint 53,8 ans.

De plus, entre 2010 et 2020, le nombre de jeunes exploitantes de moins de 36 ans augmente de 0,9 % par an. A contrario, pour cette même tranche d'âge, le nombre d'exploitants diminue de 1,6 %. Entre 2010 et 2020, la part des exploitantes de moins de 36 ans augmente davantage en région qu'en France métropolitaine (+ 2,5 points contre + 1,8 points). Ces jeunes femmes représentent 11,3 % des exploitantes en 2020.

Cette dynamique de renouvellement conduit à l'abaissement de l'âge des exploitantes : en effet, en 2020, 20 % ont moins de 41 ans contre 17 % en 2010. En revanche, pour leurs homologues masculins, cette part stagne sur la période tout en restant inférieure à celle des femmes. A l'opposé, les exploitantes les plus âgées (60 ans ou plus) sont moins nombreuses : entre 2010 et 2020, leur nombre diminue de 0,8 % par an alors qu'il augmente de 0,6 % par an pour les hommes.

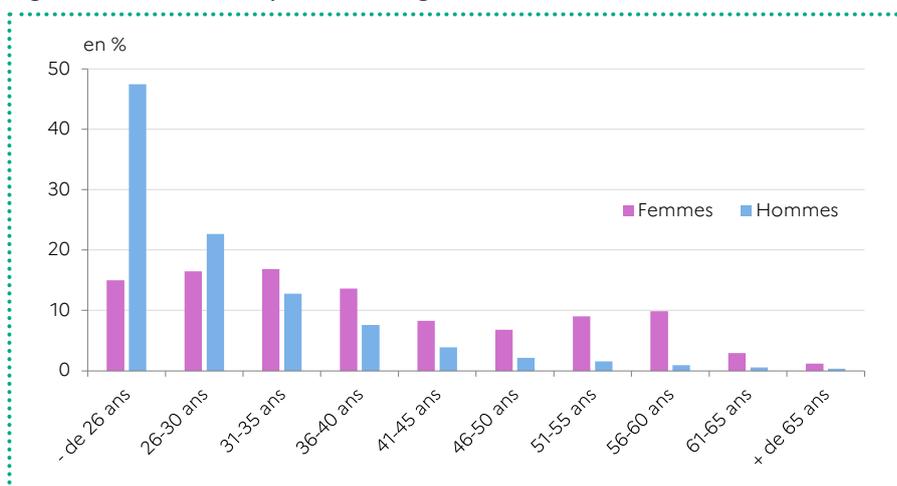
Deux profils d'installées

En 2020, les installations d'exploitantes selon l'âge se répartissent selon deux profils absents chez leurs homologues masculins (Figure 3).

Alors que ces derniers s'installent pour la moitié d'entre eux avant 27 ans, la moitié des exploitantes s'installent de manière uniforme avant 37 ans. Mais une exploitante sur quatre s'installe également à partir de 50 ans, le plus souvent en lien avec le départ à la retraite du conjoint.

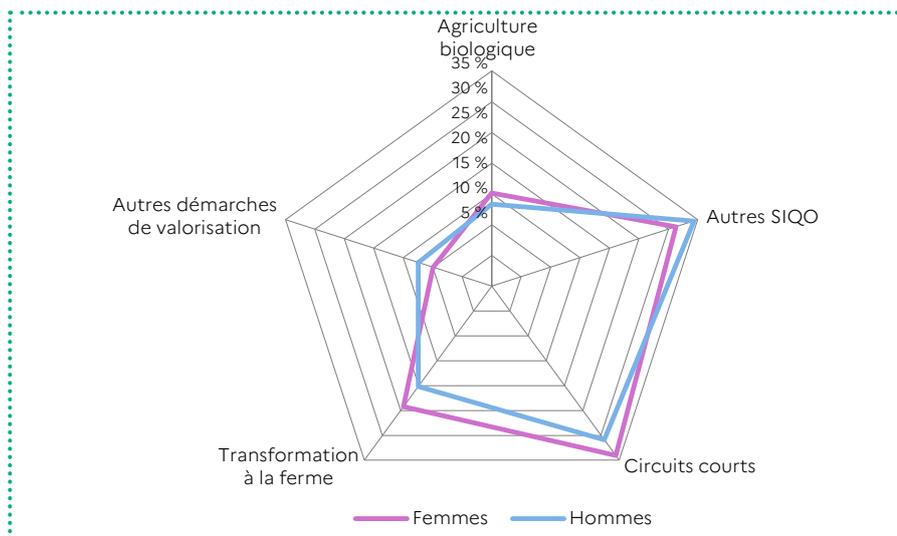
Plus du tiers des exploitantes de moins de 40 ans s'installent hors du cadre familial contre seulement 10 % de celles qui s'installent à 50 ans ou plus. Pour les exploitants, la situation s'inverse : les jeunes hommes s'installent plus souvent dans le cadre familial.

Figure 3 - Installations par sexe et âge



Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 4 - Part des exploitants engagés dans des démarches de valorisation selon le sexe



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Des femmes plus souvent investies à temps partiel

En 2020, seules 65 % des exploitantes travaillent à temps complet, soit 10 points de moins que les exploitants. C'est en revanche plus qu'en France métropolitaine, où elles sont 59 % à exercer leur activité à temps complet. Pour 28 % d'entre elles, elles travaillent au plus à mi-temps sur l'exploitation contre 21 % pour les hommes. Plus les femmes sont jeunes, plus leur quotité de travail est élevée : 77 % des exploitantes de moins de 40 ans exercent à temps complet sur l'exploitation contre seulement 57 % pour celles de 55 ans ou plus.

Les exploitantes plus engagées dans des démarches de valorisation

Les exploitantes de la région apparaissent en moyenne plus engagées que les hommes dans des démarches de valorisation en aval de la production : 24 % d'entre elles transforment à la ferme et 34 % commercialisent leur production en circuits courts (Figure 4). Pour les hommes, ces proportions sont respectivement de 20 et 31 %. Elles sont aussi plus engagées dans ces démarches en aval de

la production que leurs homologues métropolitaines (17 et 26 % respectivement).

Elles produisent également plus souvent en agriculture biologique. En 2020, 15 % des exploitantes produisent tout ou partie selon ce mode de production contre 13 % des exploitants. Là encore, elles sont davantage impliquées dans ce mode de production qu'en métropole (13 %). Pour 40 % de ces exploitantes, leur production concerne l'élevage d'herbivores.

En revanche, les autres signes d'identification de la qualité et de l'origine (AOP, IGP, Label Rouge, ...), est plus

souvent le fait d'un engagement des hommes (34 % des exploitants) que des femmes (31 % des exploitantes). Plus de la moitié de celles-ci opèrent dans des exploitations viticoles ou d'élevage bovin laitier.

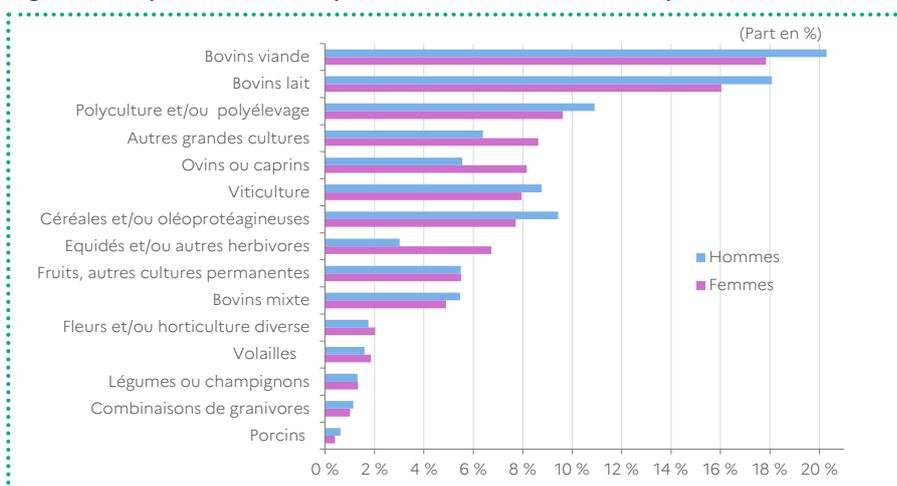
Des femmes majoritairement en élevage

La répartition par spécialisation des exploitants peut varier selon le sexe (Figure 5). Les femmes sont majoritairement présentes dans des structures d'élevage (57 % soit 1 point de plus que les hommes). Plus précisément, les femmes sont surreprésentées dans les élevages d'équidés et de petits ruminants qui regroupent 15 % des exploitantes contre 9 % seulement des exploitants.

Par ailleurs, les exploitants, hommes comme femmes, gèrent pour 33 % d'entre eux des exploitations à spécialisation végétale, avec une surreprésentation des femmes dans celles spécialisées en grandes cultures (hors céréales et oléo-protéagineux) qui accueillent 9 % des exploitantes contre 6 % des exploitants.

Au niveau métropolitain, les femmes sont également plus présentes en élevage d'herbivores non bovins mais aussi dans les exploitations viticoles, contrairement à la région.

Figure 5 - Répartition des exploitants selon le sexe et la spécialisation



Champ : région Auvergne-Rhône-Alpes,
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Plus diplômées que les hommes

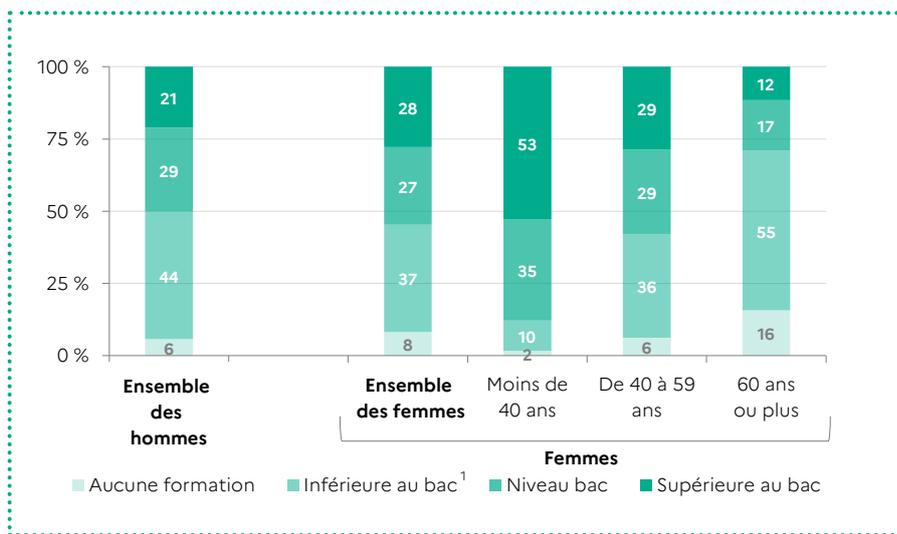
Parmi la population des exploitants, les femmes sont significativement plus diplômées que les hommes.

Ainsi, 55 % d'entre elles ont un niveau de formation (générale et/ou agricole) égal ou supérieur au baccalauréat pour seulement 50 % des exploitants hommes (Figure 6).

Plus encore, 28 % des exploitantes sont diplômées de l'enseignement supérieur, soit 7 points de plus que les hommes.

Enfin, la part des exploitantes ayant suivi une formation dans le supérieur concerne 53 % des femmes de moins de 40 ans pour seulement 33 % des hommes. À l'inverse, 71 % des femmes de 60 ans ou plus ont un niveau inférieur au bac et 12 % d'entre elles sont diplômées du supérieur. ■

Figure 6 - Répartition des exploitants par tranche d'âge et niveau de formation



¹ y compris brevet des collèges
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020 ainsi que sur les recensements antérieurs (2010 et 2000).

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de 250 000 euros de PBS ou plus. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant un année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Un **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

Pour en savoir plus

- Recensement agricole 2020 - Agreste - [Primeur N°2 Mars 2024](#) - Portrait des femmes exploitantes dans l'agriculture française
- Recensement agricole 2020 - Agreste Auvergne-Rhône-Alpes - [Études N°5 Juillet 2022](#) - Un vieillissement des exploitants agricoles plus marqué en grandes cultures
- Recensement agricole 2020 - Agreste Auvergne-Rhône-Alpes - [Essentiel N°10 Décembre 2021](#) - Premiers résultats
- Agreste Auvergne-Rhône-Alpes - [Essentiel N°18 Décembre 2024](#) - Panorama de la région Auvergne-Rhône-Alpes